



**Département de l'Isère**

GRENOBLE, le 5 mars 2007

**AR 10 883 095 6 FR**

**Monsieur Gérard ANNEQUIN-DIGOND  
Maire de la Côte Saint André  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
38260 LA COTE SAINT ANDRE**

**Référence : P.C. N° 38 130 06 C 1036 SCI AZOULAY du 8/12/06  
Objet : retrait du permis de construire par la Mairie de la Côte Saint André**

**Monsieur Le Maire,**

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir retirer le permis de construire ci-dessus référencé.

En effet, ce permis de construire a été délivré le 8 décembre 2006 avant l'autorisation de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial du 5 janvier 2007.

Suivant l'article 32 de la Loi du 27 décembre 1973 modifié, le permis de construire ne peut être délivré avant l'autorisation de la C.D.E.C. et pendant le délai de recours.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre considération distinguée.

**DONNETTE Martine  
La Présidente**